

**AVIS D'IMPÔT 2016**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

En 2017, vous devrez obligatoirement payer par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 2 000 €.

M REVELLAT PHILIPPE

19 RUE CAMILLE CLAUDEL  
94350 VILLIERS SUR MARNE

## — Vos références —

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C  
Référence de l'avis : 16 91 4283981 33

Numéro de propriétaire : 471 R01158 J

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 0651 MBKZWW  
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS BPROP/INDIVIS 02106 MCTK24  
MME REVELLAT FRANCOISE J

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 04/08/2016

Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

## — Votre situation —

**MONTANT À PAYER**Au plus tard le **17/10/2016****2 406,00 €**

91121

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

**Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer, à votre choix :**

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2017, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

## Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**
- ➔ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011\* - Courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr  
- Courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ➔ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU SUD-OUEST - S.A.I.D. 1ER SECTEUR**  
**3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX**  
Tél : 01 69 31 83 00 Courriel : sip.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

### TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 91 ESSONNE

Commune : 471 A ORSAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2015	25,52 %	0,376 %	0,80 %	12,69 %	0,649 %	7,03 %	%	
	Taux 2016	25,52 %	0,38 %	0,851 %	16,37 %	0,652 %	7,03 %	%	
	Adresse	27B RUE DE LAUNAY							
	Base	4562	4562	4562	4562	4562	4562		
	Cotisation	1164	17	39	747	29	321		2317
	Adresse								
	Base								
Cotisation									
Cotisations 2015									
2016	1164	17	39	747	29	321			
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2015								
2016									
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « collectivité »									
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 9 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 10 € Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations, voir renvoi 8 de la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			89
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrèvement JA « état » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivité » ⑩			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>2406</b>